ART. 63 QUINQUIES N° 287

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 287

présenté par M. Carrez, Rapporteur général au nom de la commission des finances

\_\_\_\_\_

## **ARTICLE 63 QUINQUIES**

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 63 quinquies adopté à l'initiative du Sénat.